

REGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La **Ronde du Centenaire** est organisée par le SA Verdun Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve aura lieu les 8 et 9 Juillet 2017 sur 3 étapes.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories 1, 2, 3 et Juniors. Elle est inscrite au calendrier Régional FFC du Grand Est.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

Equipes de clubs – Equipes de Division Nationale 1, 2 et 3 – Equipe de sélections Régionales ou interrégionales – Equipes de comités Départementaux. Chaque sélection ou regroupement d'équipe devra fournir le même maillot à chacun de ses coureurs

Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 3 coureurs et de maximum 5 coureurs.

ARTICLE 4 – CANDIDATURES ET ENGAGEMENTS

Les équipes pour être admises à participer, devront faire acte de candidature en faisant parvenir le dossier complet à l'adresse indiquée accompagné du versement de la totalité des droits d'engagement et de la caution avant le 30 juin 2017.

Montant des droits d'engagement : 120 euros

Montant de la caution pour dossards et plaques de cadre : 100 euros

Les équipes complètes seront prioritaires, ensuite la priorité sera donnée aux premières équipes inscrites.

ARTICLE 5 – PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 8 Juillet au Supermarché CORA à Verdun.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 10h à 12h le samedi 8 juillet.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des commissaires est fixée à 13h00 et aura lieu au Supermarché CORA à Verdun.

ARTICLE 6 – ORDRE DE DEPART DU CONTRE LA MONTRE

Pour le contre la montre qui sera couru lors de la 2^{ème} étape, le départ des coureurs se fera toutes les minutes dans le sens inverse du classement général établi par le Collège des Commissaires à l'issue de la 1^{ère} étape.

Pour les 10 derniers coureurs qui s'élanceront, le départ sera toutes les 2 minutes.

ARTICLE 7 – RADIO TOUR

Chaque véhicule d'équipe devra s'équiper d'un système de liaison radio de type CBs.
Les informations courses sont émises sur la fréquence 10.

ARTICLE 8 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le club organisateur.
Le service est assuré au moyen d'1 voiture neutre, placée à l'avant de la course.

ARTICLE 9 – DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- 1^{ère} et 3^{ème} étape : 15%
- 2^{ème} étape : 20%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS

La Ronde du centenaire établit les classements suivants :

- Un classement général scratch au temps.
- Un classement général du meilleur grimpeur.
- Un classement général par point (intermédiaires et arrivées)
- Un classement général des Espoirs - Juniors.
- Un classement par équipe.

- **Classement général scratch au temps :**

Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur à chaque étape. Le vainqueur sera celui qui aura le total le plus faible. A l'issue de la première étape, le classement général sera celui de l'étape corrigé éventuellement par le jury des commissaires.

- **Classement général des sprints :**

Arrivée des deux étapes en ligne : 15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point aux 10 premiers.

Sprint intermédiaire et arrivée du CLM : 5, 3, 2 et 1 point aux 4 premiers

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par leur rang à l'arrivée de la dernière étape.

- **Classement général du meilleur grimpeur :**

A chaque GPM seront attribués 5, 3 et 1 point aux 3 premiers.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de premières places au GPM, puis de secondes places et ainsi de suite.

- **Classement général scratch au temps des Espoirs - Juniors :**

Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par chaque coureur Espoir - Junior à chaque étape. Le vainqueur sera celui qui aura le total le plus faible. A l'issue de la première étape, le classement général sera celui de l'étape corrigé éventuellement par le jury des commissaires.

- **Classement par équipe :**

Le classement par équipe sera établi à partir de l'addition des temps des 3 meilleurs coureurs d'une même équipe au classement de chaque étape. En cas d'égalité les équipes seront départagées par les places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe au classement général final.

ARTICLE 11 – PRIX

- **Classement des étapes :**

1ère étape 152/10 Grille FFC

2ème étape 152/10 Grille FFC

3ème étape 152/10 Grille FFC

- **Classement général scratch au temps :**

610/20 Grille FFC

- **Classement général des sprints :**

70/3 Grille: 40/20/10

- **Classement général du meilleur grimpeur :**

70/3 Grille : 40/20/10

- **Classement général scratch au temps des Espoirs - Juniors :**

200/5 Grille : 60/50/40/30/20

- **Classement par équipe :**

200/5 Grille : 60/50/40/30/20

- **Autres récompenses :**

Coupes et bouquets

Le total des prix distribués sur l'épreuve s'élève à 1 606 €.

ARTICLE 12 – MAILLOTS DISTINCTIFS

Chaque leader de chaque classement se verra remettre après chaque étape un maillot distinctif. Celui-ci aura l'obligation de le porter sur l'étape suivante. Si un même coureur se retrouve leader de plusieurs classements, le maillot des classements annexes sera porté par le second de ce classement.

Classement général scratch au temps :

Maillot Jaune parrainé par les supermarchés CORA

Classement général des sprints :

Maillot Vert parrainé par Jacques BOCQUEL

Classement général du meilleur grimpeur :

Maillot Rouge parrainé par les boulangeries RENAUD

Classement général scratch au temps des Juniors :

Maillot Blanc parrainé par les cuisines COURTOIS

ARTICLE 13 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve :

Le contrôle antidopage a lieu à :

1^{ère} étape : Fresnes en Woëvre, Salle des Fêtes

2^{ème} étape : Salle des Fêtes de Belleville sur Meuse

3^{ème} étape : Salle des Fêtes de Belleville sur Meuse

ARTICLE 14 – PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Le premier de l'étape
- Les leaders des classements annexes suivants :
 - o Individuel au temps
 - o Montagne
 - o Points chauds
 - o Meilleur jeune

Ils se présenteront dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée.

Si un coureur est leader de 2 maillots distinctifs, l'ordre de priorité du port des maillots est le suivant : Individuel au temps, Meilleur Jeune, Points Chauds et Montagne

ARTICLE 15 – PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable

ARTICLE 16 – ENVIRONNEMENT

Une zone Déchet sera mise en place après la zone Ravitaillement des étapes 1 et 3. Les déchets devront être jetés uniquement dans cette zone.

ARTICLE 17 – HEBERGEMENTS ET RESTAURATION

Possibilité d'hébergement sur Verdun (nuitée + petit déjeuner à raison de 5 coureurs et 2 accompagnateurs) : 15 € par personne. Environ 100 places.

La cafétéria du supermarché Cora proposera un service spécial pour les repas du samedi midi et soir. (à régler directement sur place).

Restauration du dimanche midi salle des fêtes de Belleville sur Meuse :

- Forfait repas dimanche : 10 € par personne

BULLETIN D'INSCRIPTION

Equipe :

Directeur Sportif :

N° de licence :

Adresse mail :

Tél.

Mécanicien :

N° de licence :

	<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Cat</u>	<u>N° licence</u>	<u>N° UCI</u>
1					
2					
3					
4					
5					
Remplaçant					

Règlement à joindre à l'ordre du SA VERDUN Cyclisme

- Montant de l'engagement : 120€ par équipe
- Chèque de caution : 100 €
- Règlement des repas

Hébergement : x 15 € =

Repas dimanche midi : x 10 € =

A retourner chez M. BERNARD Julien – 15 rue Géricôte – 55160 MONT VILLERS
Info au 06.64.79.25.82